

Part de la population concernée par un agenda 21 de proximité

Définition

L'agenda 21 local traduit la volonté d'une structure locale (collectivité, groupement de collectivités, pays, parc naturel régional) d'engager un territoire et ses habitants dans une démarche guidée par les principes fondateurs du développement durable. L'indicateur « **Part de la population concernée par un agenda 21 de proximité** » comprend la part de la population appartenant à une structure engagée dans une démarche d'agenda 21 et prend en compte toutes les démarches en cours.

Pertinence

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer en matière de développement durable, par la diversité de leurs missions et leur proximité avec les citoyens.

Limites et précautions

Certaines communes peuvent être couvertes par plusieurs agendas 21 (communal, intercommunal, de pays, de parc national régional...). Les doubles comptes ont été éliminés en retenant la démarche la plus ancienne. L'indicateur « **Part de la population couverte par un agenda 21 de proximité** » considère l'ensemble des démarches en cours, quel que soit leur contenu ou leur qualité, alors que les actions ou les stratégies prévues ou engagées peuvent être de nature et d'ampleur très différentes.

Analyse

La forte implication des collectivités dans les démarches Agenda 21 sont emblématiques de leur engagement en faveur de l'intégration des composantes du Développement Durable à leurs projets locaux. Ainsi en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part de la population couverte par un agenda 21 de proximité reconnu continue de progresser. Le département des Alpes-Maritimes enregistre l'évolution la plus significative avec plus des deux tiers de sa population couverte par un agenda 21 de proximité reconnu.

Part de la population concernée par un agenda 21 de proximité

Source : SOeS - Base Eider/territoires et population

Part de la population en %	2010	2011	2013
Alpes-de-Haute-Provence	27,2	44,8	49,8
Hautes-Alpes	30,3	30,6	33,6
Alpes-Maritimes	61,2	67,3	71,3
Bouches-du-Rhône	12,6	12,7	14,9
Var	45,5	48,6	48,7
Vaucluse	24,2	24,7	27,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32,4	35,0	37,3
France métropolitaine	39,4	44,0	47,3

